

# DÉCISION DU MAIRE

## **Petite Enfance**

**Céline DUROUSSEAU**

**Décision n° DEC\_2026\_092**

**Objet : Formation "groupe d'analyse des pratiques professionnelles" pour les agents de la Petite Enfance**

**Le Maire de PARAY-VIEILLE-POSTE,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2122-22,

VU la délibération n° DEL\_2026\_013 en date du 13 avril 2026 par laquelle le Conseil Municipal délègue à Madame le Maire pour la durée de son mandat les attributions prévues dans la loi susvisée, CONSIDÉRANT l'intérêt de mettre en place des formations à l'attention des agents communaux,

## **DÉCIDE**

**Article 1 :** De signer une convention avec Madame Magali MARTIN, psychologue clinicienne, sise 10 avenue Maréchal Davout à Brunoy (91800), afin d'animer les groupes d'analyse des pratiques professionnelles des éducatrices de jeunes enfants, ainsi que celles de la directrice de la crèche de l'Envol.

**Article 2 :** Cette formation se déroulera sur une journée définie au cours de l'année 2026 et durera 2h. Ces formations sont mutualisées avec les villes de Savigny-sur-Orge, Juvisy-sur-Orge, Morangis et Athis-Mons.

**Article 3 :** Le tarif par séance est 320,00 € TTC (non assujetti à la TVA).

**Article 4 :** La dépense est inscrite au budget de l'exercice 2026.

La présente décision sera portée à la connaissance du conseil municipal lors de la prochaine séance et peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à Paray-Vieille-Poste,

Envoyé en préfecture le 01/06/2026

Reçu en préfecture le 01/06/2026

Publié le



ID : 091-219104791-20260601-DEC\_2026\_092-AU